

Participation à une programme de recherche et développement: amélioration de la qualité de vie des personnes âgées par le recours à de nouvelles TIC

2007/0116(COD) - 14/06/2007 - Document annexé à la procédure

La présente communication concerne la présentation d'un **Plan d'action** sur le vieillissement et les technologies de l'information et des communications (TIC).

« Bien vieillir dans la société de l'information » est une initiative phare de la Commission européenne destinée à promouvoir une société de l'information européenne ouverte à tous. Elle fait partie intégrante de l'initiative de l'Union européenne i2010 – Une société de l'information pour la croissance et l'emploi. En 2005, la Commission a adopté une stratégie sur l'accessibilité des produits et services en ligne et en 2006, à Riga, les États membres se sont mis d'accord sur un agenda politique en faveur d'une société de l'information accessible fondée sur l'inclusion. D'ici la fin de 2007, la Commission adoptera une communication sur sa stratégie future en faveur de l'e-inclusion.

Les TIC peuvent aider les personnes âgées à améliorer leur qualité de vie, à rester en bonne santé et à vivre plus longtemps de manière autonome. Elles permettent également aux personnes âgées de continuer à travailler ou de rester actives dans leur communauté. Or, la majorité des personnes âgées ne profite pas encore des bienfaits de l'ère numérique étant donné que seulement 10% d'entre elles utilisent l'internet. Des problèmes visuels ou auditifs, ou un amoindrissement de leur dextérité, découragent de nombreuses personnes âgées (21% des plus de 50 ans) de s'aventurer dans la société de l'information.

Pour faire face à cette situation, le plan d'action présenté par la Commission vise à :

- 1) **sensibiliser, établir un consensus et définir des stratégies communes** : dans le courant de l'année 2007, la Commission facilitera les efforts fournis par les acteurs économiques et les organisations de la société civile visant à créer une plateforme de l'innovation pour bien vieillir dans la société de l'information. Au second semestre de 2007, un débat ministériel sera organisé afin d'émettre des propositions de politiques destinées à promouvoir l'utilisation des TIC afin de prolonger l'activité professionnelle. L'accent sera également mis sur les défis des femmes âgées dans la société de l'information. En 2008, un portail internet sur les TIC et le vieillissement sera ouvert ;
- 2) **mettre en place des conditions indispensables** : en 2007 et 2008, la Commission : i) évaluera les barrières commerciales qui entravent l'adoption des technologies pour une vie autonome ; ii) facilitera les efforts des États membres en fournissant des lignes directrices afin de surmonter les obstacles juridiques et techniques à l'adoption de technologies pour une vie autonome ; iii) travaillera avec les représentants des États membres afin de rendre accessibles les informations sur les approches réglementaires et organisationnelles existantes au niveau national et d'échanger les pratiques ; iv) publiera une recommandation sur l'interopérabilité des services de santé en ligne, concernant les données de base relatives à l'infrastructure de la santé en ligne (dossier du patient, ensemble de données d'urgence) ; v) favorisera l'échange de bonnes pratiques et l'accès aux programmes, services, solutions et initiatives plurilatérales par l'ouverture d'un portail Internet ; vi)

réexaminera certaines politiques afin de promouvoir les compétences numériques chez les personnes âgées ; vii) encouragera l'industrie et les organisations d'utilisateurs à aborder les questions éthiques et à examiner les possibilités de recommandations en ce domaine ;

- 3) **accélérer l'adoption des solutions validées et l'investissement dans ces solutions** : la Commission lancera en 2007 un ensemble de projets pilotes concernant le volet des TIC dans le programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC), menés par l'industrie, les prestataires de services et les autorités nationales, régionales et locales, en mettant l'accent sur l'autonomie et la surveillance des maladies chroniques dans un premier temps. Elle encouragera également les autorités locales, régionales et nationales à procéder à l'examen et à l'analyse comparative des possibilités offertes par les TIC pour prolonger l'activité professionnelle ainsi qu'à lier les TIC pour les personnes âgées aux fonds structurels et aux marchés publics innovants. Un système européen de récompenses pour les « maisons intelligentes » et les applications concernant l'autonomie sera mis sur pied. Un site de maisons intelligentes dans le cadre de l'initiative i2010 devrait être reconnu dans chaque État membre avant 2008. Ces sites devraient se multiplier d'ici 2010, formant un réseau européen d'échange d'expériences et de bonnes pratiques.
- 4) **coordonner les efforts pour préparer le futur avec la recherche et l'innovation** : au titre de l'article 169 du traité, la Commission propose au Parlement et au Conseil de soutenir une nouvelle initiative de recherche, «bien vieillir dans la société de l'information», visant à coordonner les programmes de recherche des États membres dans le domaine des TIC pour les personnes âgées (dans le cadre de l'action «assistance à l'autonomie à domicile»). Cette initiative stimulera la recherche, orientée vers le marché, sur les applications destinées à faciliter la vie en autonomie. Elle complétera les recherches à long terme effectuées conformément au septième programme-cadre avec des projets novateurs à grande échelle s'inscrivant dans le cadre du PIC. En outre, la Commission encourage notamment les plateformes technologiques européennes à insérer les TIC et le vieillissement dans leurs agendas stratégiques de recherche

D'ici à 2013, l'Union européenne et ses États membres, ainsi que le secteur privé, investiront ensemble plus d'un milliard d'euros dans la recherche et l'innovation pour «bien vieillir»: environ 600 millions EUR devraient être investis dans le programme d'assistance à l'autonomie à domicile; 400 millions EUR dans le dernier programme-cadre de recherche de l'UE et environ 30 millions EUR cette année dans le programme d'appui stratégique en matière de TIC.

Le plan d'action et le programme de recherche permettront d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, de réaliser des économies non négligeables dans les soins de santé et les services sociaux et créeront une base industrielle solide pour les TIC associées au vieillissement en Europe.